



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 17 Juin 2015

Date de la convocation 08 Juin 2015	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes - PAULHAN
<p><b><u>PRÉSENTS</u> :</b> M. LACROIX Jean-Claude, Président de la séance</p> <p><b>ASPIRAN :</b> M.BERNARDI Olivier, Mme REVERTE Françoise,  <b>BRIGNAC :</b> M.JURQUET Henri,  <b>CABRIERES :</b> M.MALLET Denis,  <b>CANET :</b> M.REVEL Claude, Mme FABRE Maryse, Mme BENARD Bénédicte, M.SEGURA René,  <b>CEYRAS :</b> Mme BARRE Berthe,  <b>CLERMONT L'HERAULT :</b> M.RUIZ Salvador, M.GARCIA Jean, Mme MARTINEZ-ROQUES Micaela, M.BARON Bernard, Mme PRULIHERE Yolande, M.DÔ Laurent, Mme BLANQUET Elisabeth, M.FABREGUETTES Bernard, M.PONCE Yvan, Mme ROBERT Laure, Mme PASSIEUX Marie,  <b>FONTES :</b> M.BRUN Olivier,  <b>LIEURAN CABRIERES :</b> M.BLANQUER Alain,  <b>MERIFONS :</b> M.VIALA Daniel,  <b>MOUREZE :</b> M.DIDELET Serge,  <b>NEBIAN :</b> M.BARDEAU Francis, Mme MALMON Sylvie,  <b>OCTON :</b> M.COSTE Bernard,  <b>PAULHAN :</b> M.VALERO Claude, Mme GUERIN Audrey, M.ALEIX Bertrand, M.GASC Georges, Mme GAVINET Isabelle, M.DUPONT Laurent,  <b>SALASC :</b> M.COSTES Jean,  <b>USCLAS D'HERAULT :</b> M.RIGAUD Christian,  <b>VALMASCLE :</b> M.VALENTINI Gérald,  <b>VILLENEUVETTE :</b> M.VIDAL Eric.</p>		<p><b><u>PROCURATIONS</u> :</b></p> <p>M.FAVIER Marc à M.REVEL Claude,  Mme OLLIE Sophie à M.RUIZ Salvador,  Mme GREGOIRE Arielle à Mme BLANQUET Elisabeth,  M.VENTRE Philippe à M.LACROIX Jean-Claude,  M.SOULAYROL Alain à M.DIDELET Serge,  M.RODRIGUEZ Joseph à M.COSTES Jean</p>

### Objet : Contrat territorial d'éducation artistique et culturelle.

Monsieur MALLET informe les membres du conseil communautaire que dans le cadre de la mise en œuvre d'une démarche territoriale concertée entre les différents intervenants de l'éducation artistique et culturelle, il convient d'autoriser Monsieur le Président à signer un contrat de partenariat d'éducation artistique et culturelle avec les partenaires suivants :

- La Direction Régionale des Affaires Culturelles
- L'Académie de Montpellier
- La DRAAF
- La Direction Départementale de la Cohésion Sociale
- La Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse
- Le Département de l'Hérault
- Le Sydel du Pays Cœur d'Hérault
- Les Communautés de communes du Lodévois et Larzac et de la Vallée de l'Hérault

Il précise que ce contrat a pour objectif de favoriser l'accès aux arts, à la culture et à la connaissance des patrimoines pour les publics éloignés notamment les jeunes.

Il doit permettre de définir et de mettre en œuvre une démarche territoriale concertée entre les partenaires de l'éducation artistique et culturelle et notamment de :

- Permettre la réalisation et le développement des politiques portées par les Communautés de communes et garantir les modalités techniques et de cofinancement de leur mise en œuvre.
- Proposer la convergence de projets autour de stratégies partagées et garantir les modalités techniques et de cofinancement de leur mise en œuvre.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur MALLET, et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** le contrat de partenariat d'éducation artistique et culturelle tel que présenté en pièce annexe.

**AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
De Communes du Clermontais,

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ de COMMUNES du CLERMONTAIS' around the top and 'HÉRAULT' at the bottom, with a central emblem depicting a seated figure holding a staff and a sunburst above their head.

Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture  
034-243400355-20150618-2015-06-17-06-DE  
Date de télétransmission : 19/06/2015  
Date de réception préfecture : 19/06/2015